Déclaration des élus du SE-Unsa

à la CAPA portant sur la contestation des rdv carrière du 12.03.19

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Au regard de l'ordre du jour de cette CAPA nous nous bornerons uniquement à l'appréciation finale et à ses contestations et nous reviendrons plus largement sur les modalités de l'avancement lors de la prochaine CAPA du 22 mars.

Cette CAPA est une première car elle concerne la contestation de l'avis final des rendez-vous de carrière qui ont eu lieu pour la première fois l'année dernière. Elle sera l'occasion, nous l'espérons, de certaines clarifications.

Tout d'abord, nous nous étonnons du fait que les onze collègues qui ont saisi cette CAPA sont tous concernés par le 3e rendez-vous de carrière. Certes, cela illustre le fait que celui du 9e échelon est perçu comme le plus décisif, car il est déterminant dans le passage à la hors-classe. Dans le contexte du gel du point d'indice et de l'absence de revalorisation salarial digne de ce nom, il s'agit, pour les collègues, d'une rare opportunité de voir une augmentation significative sur leur fiche de paie. Cependant, nous restons dubitatifs face à l'absence de contestation de la part des collègues des 6e et 8e échelons. Cela nous interroge sur la clarté de la procédure de la saisie de la CAPA pour les collègues : à qui envoyer la demande, sous quelle forme, à quelle date ? Si la procédure est certes écrite dans les textes officiels, force est de constater qu'elle n'est pas suffisamment diffusée, connue et explicitée.

De plus, les motifs des contestations nous interrogent, voire nous interpellent, sur les modalités d'octroi des avis finaux. 7 collègues sur les 11 contestations saisissent la CAPA pour, je cite : "Appréciation finale ne correspondant pas à la majorité des items d'évaluation".

N’ayant pas encore accès aux documents de la CAPA du 22 mars sur l’avancement accéléré au 7e et 9e échelon, et n’ayant pas eu d'informations à ce propos, nous ne connaissons pas encore explicitement les modalités d’acquisition des avis finaux. Nous demandons qu’une explicitation claire de ces avis finaux soit transmises aux collègues. Nous espérons qu’ils ont été réalisés sur les seuls items des compétences et non calibrés en fonction des quotas de promotion. Néanmoins, ces 7 contestations nous font craindre la mise en place d’un tel système.
Outre le fait qu’une procédure de contingentement viderait de son sens la CAPA d’avancement, serait-ce un moyen détourné de rétablir au moins techniquement les anciens systèmes d’avancement ? Pour le SE-Unsa, elle serait surtout source d’incompréhension et de colères légitimes de la part des collègues.

Nous rappelons que le RDV de carrière est avant tout un moment d’échange sur les compétences acquises tout au long du parcours, et sur les perspectives d’évolution professionnelle. Dans le cadre du PPCR, ces RDV de carrière se veulent moins obscurs avec des compétences clairement identifiées, plus équitables et plus formatives que l’ancien système d’inspection.
Ils ne doivent pas être un outil d’incompréhension pour les collègues avec une confusion entre évaluation et avancement avec le contingentement. Car, dans ce cas-là, la nécessité de “rétrograder” des collègues ferait des rdv de carrière un outil de dévalorisation engendrant amertume dans un métier qui souffre de plus en plus d’un manque de considération et de valorisation.

Pour le SE-Unsa :

Julien Joly

Catherine Novel

Nelly Renaud

se-unsa.org